

# Le juge Garzon au banc des accusés

Le magistrat espagnol est accusé d'avoir enquêté sur les crimes du franquisme malgré la loi d'amnistie

Madrid  
Correspondance

Dans son bureau de la rue Ferraz, à deux pas du siège du Parti socialiste espagnol (PSOE) qu'il abhorre tant, Miguel Bernad savoure sa victoire. Mardi 24 janvier, après près de trois ans d'attente, le secrétaire général du syndicat ultraconservateur Manos limpias (« Mains propres ») a enfin vu le juge Baltasar Garzon s'asseoir sur le banc des accusés pour avoir voulu enquêter sur les disparus de la guerre civile et de la dictature franquiste.

C'est cet avocat de 68 ans, ancien candidat aux élections européennes de 1989 sous l'étiquette du parti d'extrême droite Frente nacional (« Front national »), qui est à l'origine de la première plainte pour prévarication déposée en mai 2009 contre le magistrat.

Partisan du principe de « justice universelle » et célèbre pour avoir lancé en 1998 un mandat d'arrêt international contre l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet,

M. Garzon n'est qu'« *un cancer pour la justice espagnole* » aux yeux de M. Bernad, qui l'accuse d'avoir voulu juger les crimes du franquisme en ignorant sciemment la loi d'amnistie de 1977, un « *pacte de l'oubli* » signé après la mort de Franco par les différents partis politiques pour asseoir la nouvelle démocratie.

## « Homme politique »

L'affaire a commencé en octobre 2008, lorsque le juge Garzon, alors titulaire de la juridiction centrale numéro 5 de l'Audience nationale, la plus haute instance judiciaire en Espagne, accepte la plainte déposée par 22 associations de familles de disparus de la guerre civile (1936-1939) et de la dictature franquiste (1939-1975). Il se déclare compétent pour enquêter sur quelque 114 000 « *disparitions forcées* » commises dans un contexte qu'il qualifie de « *crime contre l'humanité* ».

Un mois plus tard, après avoir demandé et obtenu les certificats de décès de Francisco Franco et de

trente-quatre de ses généraux, qu'il accuse d'« *insurrection contre le gouvernement légalement constitué* » et d'« *extermination systématique des opposants politiques* », le juge se dessaisit du dossier, faute de coupables à juger, et renvoie aux tribunaux de province la responsabilité de faire ouvrir les fosses communes. Entre-temps, la machine judiciaire est lancée contre lui.

« *Plus qu'en juge, Garzon a agi en homme politique et utilisé la justice pour sa gloire*, dénonce M. Bernad qui se vante d'avoir déposé une dizaine de plaintes contre le magistrat. *Il se dit "juge universel" mais ne s'en prend qu'aux crimes de génocide commis par la droite, jamais par les communistes...* »

Décoré le 3 décembre 2011 par la Fondation Francisco-Franco pour ses « *services en défense des idéaux du mouvement* », Miguel Bernad rejette le qualificatif de « *franquiste* » mais explique qu'il lutte contre « *toute corruption, qu'elle soit économique, politique ou morale* ». Il se targue d'avoir déposé plus de 1 000 plaintes depuis qu'il a fondé

Manos limpias, en 1995. Contre le mariage homosexuel, les cliniques pratiquant l'avortement, la légalisation du parti indépendantiste basque Bildu, les élus corrompus de droite et de gauche...

Il revendique le droit de dénoncer « *tout ce qui lui semble illégal - ce qui n'est pas une mince affaire par les temps qui courent* ». Pour lui, le franquisme était « *un régime autoritaire, peut-être dictatorial, mais qui s'est vite démocratisé* », un régime « *qui a permis de passer d'une situation de chaos au plein-emploi et où il y avait moins de libertés et de droits mais plus de sécurité* ».

Son discours n'est pas isolé. Le franquisme jouit encore de la tolérance d'une part de la société espagnole. Les associations de « *mémoire historique* » rejettent donc les craintes exprimées par la droite mais aussi une partie de la gauche de voir se « *rouvrir les blessures* » du passé. Pour elles, le procès Garzon est bien le signe que certaines plaies n'ont jamais cicatrisé. ■

SANDRINE MOREL